



Bulletin Veille Europe n°73 Février 2018

SOMMAIRE

Institutions de l'UE.....	3
Conseil de l'UE / Positions du Conseil sur la refonte du règlement Procédures (ex-directive)	3
Conseil de l'UE / La présidence bulgare appelle les Etats membres à renforcer leurs politiques de retour et de réadmission.....	3
Parlement européen / Publication fiches sur la réforme du Système d'Information Schengen(SIS).....	4
Parlement européen / Audition sur les Pactes mondiaux sur les migrations et sur les réfugiés	5
Commission européenne / Stratégie pour les Balkans occidentaux	5
Commission européenne / Frontex renforce sa coopération opérationnelle avec l'Albanie.....	5
Commission européenne / Mission de haut niveau en visite à Tripoli pour améliorer la coopération sur les enjeux migratoires et de protection en Libye	5
Agences et organes de l'UE	6
Frontex / Lancement d'une nouvelle opération dans la Méditerranée centrale « Themis »	6
Frontex / Suivi des flux migratoires au mois de janvier 2018.....	6
Frontex / Publication du rapport d'analyse des risques pour 2018	6
EASO / Tendances statistiques de l'asile en Union européenne en 2017	7
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'une collecte de données sur le respect des droits fondamentaux en UE dans le domaine des migrations.....	7
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'un rapport périodique sur les 5 enjeux persistants sur les migrations en UE	8
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'un rapport sur l'impact de la présence d'un grand nombre de personnes en besoin de protection internationale sur les communautés locales.....	8
Institutions européennes.....	8
Conseil de l'Europe / Publication du premier rapport d'activité du Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés	8
Médiateur européen / Publications de recommandations sur la transparence du processus législatif au niveau du Conseil de l'UE sur la réforme du RAEC	9
OSCE / Publication d'un rapport sur l'identification et la protection des victimes de trafic d'êtres humains dans les flux migratoires mixtes	9
Autres actualités européennes	9
Politique extérieure européenne / Conférence de haut niveau sur le Sahel	9
Politique migratoire européenne / Annonce d'un Sommet de l'UE sur l'immigration.....	10
Organisations des Nations unies.....	10
HCR / Publication de l'avant-projet du Pacte mondial sur les réfugiés.....	10
HCR / Publication du rapport mensuel sur l'Europe	10
HCR, UNICEF et OIM / Rapport sur la situation des enfants réfugiés et mineurs en Europe de janvier à septembre 2017	11
Haut-Commissaire aux droits de l'Homme / Délibération du groupe de travail sur la détention arbitraire..	11

OIM / Publication de l'avant-projet du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	11
OIM / Situation des arrivées par la Méditerranée	12
Organisations de la société civile	12
AIDA / Mise à jour des rapports nationaux, dont celui de la France	12
ECRE/ELENA / Publication d'une note sur l'application du règlement Dublin dans les cas de regroupements familiaux	12
ECRE / Publication d'une note sur la réforme du règlement Dublin	12
Forum réfugiés-COSI / Publication d'un document de positionnement sur la politique extérieure européenne en matière d'asile	12
Focus nationaux	13
Norvège / Rapport sur la mise en rétention et l'augmentation des retours	13
Serbie / Publication d'une analyse sur les réfugiés bloqués en Serbie sur la route des Balkans	13

Institutions de l'UE

Conseil de l'UE / Positions du Conseil sur la refonte du règlement Procédures (ex-directive)

Statewatch a diffusé un document interne du Conseil de l'UE sur la refonte du règlement Procédures, remplaçant la directive 2013/32/UE. Il détaille les amendements en cours de négociations entre les Etats membres, et inclut en note de bas de pages les positions des Etats membres sur les amendements.

Les principaux points à retenir sont :

- la procédure de recevabilité sur les concepts de « pays de premier asile » et de « pays tiers sûrs » serait facultative, sans préjudice au règlement Dublin (Article 3(3a) sur les circonstances normales ou difficiles ; en cas de circonstances difficiles la procédure de recevabilité serait obligatoire).
- l'objectif de la procédure est d'abord de déterminer l'irrecevabilité de la demande d'asile, et ensuite de déterminer le mérite de la demande de protection.
- l'introduction de deux entretiens : un entretien de recevabilité et un entretien substantif.
- l'introduction de dispositions sur l'évaluation de l'âge pour les mineurs non accompagnés.
- la réduction à 15 jours du délai de dépôt de la demande d'asile (21 jours aujourd'hui à l'OFRPA).
- pour la procédure administrative, assistance légale gratuite mais pas de représentation. Pour la procédure d'appel, assistance légale gratuite et représentation.
- possibilité donnée à la Commission européenne de rédiger un dépliant d'informations à fournir aux demandeurs sur leurs droits et leurs obligations.

Certains chapitres ne sont pas inclus dans le document de négociations, notamment les dispositions sur les procédures d'appel et la définition de la notion de pays tiers sûrs.

Le Parlement européen est toujours en discussion sur l'adoption de ses propres amendements au sein de la Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures.

Pour en savoir plus

Positions du Conseil : http://www.statewatch.org/news/2018/feb/eu-council-int-prot-revised-text-5296-18.pdf?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=b66d642328-EMAIL_CAMPAIGN_2018_02_08&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-b66d642328-422317561

Conseil de l'UE / La présidence bulgare appelle les Etats membres à renforcer leurs politiques de retour et de réadmission

Statewatch a diffusé des documents internes provenant de la présidence bulgare sur les politiques de retours depuis l'Union européenne afin d'augmenter le taux de retour. Des améliorations seraient à noter, avec un taux de retour de 45,80% en 2016, selon la Commission européenne, alors qu'il était de 36,80% en 2015. La note rappelle également que la Commission a diffusé, en septembre 2017, une mise à jour du guide sur la bonne application de la directive Retour par les Etats membres.

La note met également en avant la mise en œuvre des cadres de partenariats lancé en juin 2016, qui ont permis de développer et de renforcer la coopération de manière significative dans le domaine migratoire y compris dans les programmes de retours et de réadmission. Certains Pays tiers ont fait l'objet d'une attention particulière du fait de leur importance clé pour l'UE. En plus des accords de réadmission conventionnels, des accords informels non contraignants ont été conclus avec des pays tiers pertinents afin de renforcer la coopération sur les retours. De plus, la nouvelle politique dans le domaine des visas permet de prendre des mesures envers les pays qui ne coopèrent pas ou peu. Le rôle de l'Agence européenne des garde-frontières et

des gardes côtes, à travers sa nouvelle unité « Retour », a permis de développer des outils et un soutien logistique.

La note relève également qu'une politique de retour efficace est un prérequis pour le bon fonctionnement du système d'asile européen. Par exemple, l'efficacité de la mise en œuvre du concept de pays tiers sûr dépend de la possibilité d'effectuer des retours.

Pour en savoir plus

Note interne du Conseil : <http://www.statewatch.org/news/2018/feb/eu-council-returns-enhancing-6047-18.pdf>

Communiqué Statewatch: http://www.statewatch.org/news/2018/feb/eu-council-returns.htm?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=67e21ad8ff-EMAIL_CAMPAIGN_2018_02_20&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-67e21ad8ff-422317561

Parlement européen / Publication fiches sur la réforme du Système d'Information Schengen(SIS)

Le think tank du Parlement européen a publié différentes notes sur la révision du système d'information Schengen (SIS) et l'utilisation du SIS pour le retour des ressortissants de pays tiers illégaux.

Le SIS est une base de données qui permet d'appuyer le contrôle des frontières extérieures et la coopération légale entre les Etats membres de la zone Schengen. Il permet aux autorités compétentes, comme la police et les garde-côtes, d'entrer et de consulter des alertes sur les personnes recherchées, disparues et sur les biens perdus ou volés. Afin d'assurer une plus grande efficacité face aux nouveaux enjeux migratoires et de sécurité, la Commission européenne a proposé en décembre 2016 d'engager des réformes afin de réviser le cadre légal du SIS.

La Commission propose d'utiliser SIS pour permettre le retour des ressortissants de pays tiers illégaux afin d'améliorer la mise en œuvre de la politique de retour de l'UE et de réduire les incitations à la migration irrégulière vers l'UE. La proposition inclut également l'obligation des Etats membres à entrer tous les décisions de retour dans le SIS.

La Commission propose également l'usage du SIS aux contrôles aux frontières pour permettre un usage plus efficace des empreintes digitales et des images faciales présentes dans la base de données et d'imposer une obligation pour les Etats membres d'enregistrer toutes les interdictions d'entrées de ressortissants de pays tiers.

Enfin, la Commission souhaite améliorer et étendre l'usage du SIS dans la coopération entre la police et les autorités judiciaires sur les problématiques criminelles. Elle propose de clarifier les procédures, de créer de nouvelles alertes et vérifications, d'étendre l'usage des informations biométriques, et élargir l'accès aux autorités des forces de l'ordre.

Pour en savoir plus

Note sur l'usage du SIS pour le retour des ressortissants de pays tiers illégaux : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599342/EPRS_BRI\(2017\)599342_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599342/EPRS_BRI(2017)599342_EN.pdf)

Révision du SIS dans le contrôle aux frontières : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599341/EPRS_BRI\(2017\)599341_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599341/EPRS_BRI(2017)599341_EN.pdf)

Révision du SIS dans l'application de la loi : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599343/EPRS_BRI\(2017\)599343_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2017/599343/EPRS_BRI(2017)599343_EN.pdf)

Parlement européen / Audition sur les Pactes mondiaux sur les migrations et sur les réfugiés

Le 27 février, la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures a organisé en collaboration avec la Commission des Affaires étrangères une rencontre interparlementaire avec des membres des Parlements nationaux sur les Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants et le rôle des Parlements. L'objectif était de renforcer la dimension parlementaire dans la position de l'UE et de soutenir le travail du Service de l'Action Extérieure Européenne et des Etats membres dans la phase finale d'élaboration qui mènera à l'adoption des deux pactes. Une résolution sera adoptée par le Parlement européen en Mars.

Pour en savoir plus

Fiche de l'évènement : <http://www.europarl.europa.eu/committees/en/libe/events-nationalparl.html?id=20180215MNP00261>

Commission européenne / Stratégie pour les Balkans occidentaux

Le 6 février 2018, la Commission européenne a adopté une stratégie pour les Balkans occidentaux, « *Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement renforcé pour les Balkans occidentaux.* » Cette stratégie inclut des priorités et des domaines de coopération communs. Six initiatives phares ont été annoncées par la Commission avec des actions spécifiques que l'Union entreprendra dans les prochaines années. Elles traitent notamment l'Etat de droit, de la coopération en matière de sécurité et de migration grâce à des équipes d'enquête communes et à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

Pour en savoir plus

Communiqué : https://ec.europa.eu/commission/news/strategy-western-balkans-2018-feb-06_en?utm
Communication de la Commission : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-credible-enlargement-perspective-western-balkans_en.pdf?utm
Note synthétique : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/six-flagship-initiatives-support-transformation-western-balkans_en.pdf?utm

Commission européenne / Frontex renforce sa coopération opérationnelle avec l'Albanie

Un accord a été signé le 12 février 2018 entre le Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté et le Ministre de l'intérieur de la République d'Albanie pour établir une coopération opérationnelle avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Cet accord permettra à l'Agence de fournir une assistance dans le domaine de la gestion des frontières extérieures et un déploiement rapide de ses équipes sur le territoire albanais en cas de revirement soudain des flux migratoires. Cet accord s'intègre pleinement dans la stratégie de la Commission sur les Balkans occidentaux. Des accords similaires sont actuellement en cours de négociations avec la Serbie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-742_en.htm?utm

Commission européenne / Mission de haut niveau en visite à Tripoli pour améliorer la coopération sur les enjeux migratoires et de protection en Libye

Une mission de haut niveau réunissant l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies s'est rendue le 23 février à Tripoli pour renforcer la coopération sur les questions migratoires et de protection en Libye. Ce fut l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et de renforcer la coopération avec les autorités

libyennes. Cette mission s'inscrit pleinement dans la *task force* conjointe décidée lors du Sommet UE-UA fin novembre 2017.

19 370 migrants ont regagné leur pays d'origine en 2017, dont 9 379 entre le 28 novembre 2017 et le 23 février 2018. Depuis décembre 2017, 1 211 réfugiés ont quitté la Libye pour une relocalisation au Niger. La mission a relevé que des efforts devaient être déployés pour assurer la protection des réfugiés, en permettant au HCR d'intervenir à plus grande échelle que les 7 nationalités officielles reconnues par le gouvernement libyen dans le cadre de leur évacuation et être réinstallées. Les autorités libyennes doivent également mettre en place, avec l'OIM et le HCR, un enregistrement complet et systématique des migrants aux points de débarquement dans les centres de rétention. La mission a également souligné le besoin d'améliorer les conditions de vie des migrants et des réfugiés dans les centres de rétention. Elle a également rappelé la nécessité de mettre progressivement fin au système de détention arbitraire, d'éviter le placement en détention des enfants et des personnes vulnérables, et d'œuvrer au démantèlement des centres de rétention à terme. La mission a aussi appelé les autorités libyennes à lever l'obligation de visa de sortie dans ces circonstances exceptionnelles afin de faciliter la sortie des migrants et réfugiés.

Pour en savoir plus

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/40290/high-level-mission-au-eu-and-un-visits-tripoli-enhance-co-operation-migration-and-protection_en?utm

Agences et organes de l'UE

Frontex / Lancement d'une nouvelle opération dans la Méditerranée centrale « Themis »

Cette nouvelle opération remplace l'opération « Triton » en place depuis 2014, pour appuyer l'Italie dans ses activités de contrôle des frontières. Elle poursuivra son travail de recherche et de sauvetage et renforcera les activités d'application de la loi. Elle se déroulera de l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Turquie et l'Albanie.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://frontex.europa.eu/news/frontex-launching-new-operation-in-central-med-OESzj?utm>

Frontex / Suivi des flux migratoires au mois de janvier 2018

Dans son communiqué, Frontex fait part d'une baisse des arrivées en Espagne et en Grèce et une augmentation en Italie. En Janvier, 8 300 traversées irrégulières ont été détectées sur les 4 routes migratoires principales vers l'UE, soit une baisse de 7% par rapport à l'année dernière. Sur la méditerranée centrale, le nombre de migrants arrivant en Italie par cette route a augmenté à plus de 4 800, soit le double par rapport au mois dernier, avec les Erythréens comme première nationalité, puis les Pakistanais, et les Tunisiens. Frontex note également une augmentation du nombre de Libyens qui effectuent la traversée de la Méditerranée.

Pour en savoir plus

Communiqué : http://frontex.europa.eu/pressroom/news/migratory-flows-in-january-arrivals-in-spain-and-greece-down-rise-in-italy-7BewC7?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=fb8224cdf7-EMAIL_CAMPAIGN_2018_02_14&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-fb8224cdf7-422317561

Frontex / Publication du rapport d'analyse des risques pour 2018

Frontex a publié son rapport d'analyse des risques pour l'année 2018. Suite aux évolutions des routes migratoires (baisse sur les routes de Méditerranée orientale et des Balkans, chute sur la route de la

Méditerranée centrale, augmentation sur la route de la Méditerranée occidentale), le rapport présente différents indicateurs sur les frontières extérieures de l'UE en 2017, notamment :

- 204 700 détections de franchissements illégaux de frontières (baisse de 60%)
- 183 500 refus d'entrée (baisse de 15%)
- 151 400 retours effectifs par les Etats membres (baisse de 14%)
- Frontex a assisté plus de 14 000 retours (augmentation de 33%)
- 10 200 détections de trafiquants d'êtres humains/facilitateurs (baisse de 19%)

Le rapport propose également des analyses sur différents enjeux :

- Le rôle des gardes-frontières dans la lutte contre le terrorisme
- L'impact de la criminalité transfrontalière en mer et le rôle croissant de Frontex pour la combattre
- Le trafic d'êtres humains
- Les mouvements migratoires secondaires en UE
- L'efficacité du système des retours

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://frontex.europa.eu/pressroom/news/frontex-publishes-risk-analysis-for-2018-sASpm8>

Rapport : http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2018.pdf

EASO / Tendances statistiques de l'asile en Union européenne en 2017

EASO a publié un aperçu des tendances statistiques de l'asile en UE en 2017. Un portail de données interactif est également mis en ligne. Plusieurs tendances sont à noter :

- L'UE a reçu 43% de demandes d'asile de moins en 2017, avec 706 913 demandes déposées.
- 1 demandeur sur trois est originaire de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan ou du Nigéria. Les 10 pays d'origine les plus importants sont la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, le Nigéria, le Pakistan, l'Erythrée, l'Albanie, le Bangladesh, la Guinée, l'Iran.
- Les Etats membres ont émis 981 615 décisions en première instance, 13% de moins qu'en 2016.
- 40% de toutes les décisions émises ont accordé un statut de réfugié ou de protection subsidiaire.
- Le nombre de cas en attente de décision de première instance a diminué à 462 532.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.easo.europa.eu/news-events/press-release-easo-releases-overview-2017-eu-asylum-trends>

Portail de données : <https://www.easo.europa.eu/latest-asylum-trends>

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'une collecte de données sur le respect des droits fondamentaux en UE dans le domaine des migrations

Dans sa note, l'agence fait état des difficultés grandissantes pour les demandeurs d'asile pour tenter de rentrer en UE ou de voyager en UE. Quelques points à noter :

- Maintien du contrôle temporaire aux frontières, notamment en France
- Refoulement à la frontière sans possibilité de déposer de demande d'asile, notamment en France
- Evacuations violentes de camps illégaux, notamment en France
- Grandes difficultés sur les réunifications familiales, notamment dans le cadre de Dublin.

Pour en savoir plus

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/migration-overviews-february-2018>

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'un rapport périodique sur les 5 enjeux persistants sur les migrations en UE

Le rapport couvre la période d'octobre 2016 à décembre 2017. Il se focalise sur 5 questions : l'accès au territoire, les conditions d'accueil, les procédures d'asile, les mineurs non accompagnés et la rétention.

Le rapport relève que l'accès aux territoires des Etats membres est de plus en plus difficiles dans près de la moitié des pays couverts par l'étude. Malgré une baisse significative d'arrivée des demandeurs d'asile, dans la plupart des Etats membres, la gestion des frontières extérieures et intérieures reste en état d'urgence ou devient plus stricte. Des cas de refoulement à la frontière sans possibilité de déposer une demande d'asile ont été rapportés dans plusieurs Etats membres. Les conditions d'accueil dans plusieurs Etats membres ne se sont pas améliorées. Les délais de procédures ne sont pas respectés et il y a un manque de personnels compétents. Suite aux grands nombres de demandes, certains Etats membres ont accéléré les procédures amenant à des inquiétudes sur la qualité des entretiens et des processus de prise de décision.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://fra.europa.eu/fr/news/2018/5-principaux-problemes-lies-la-migration-qui-necessitent-une-action-urgente>

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/five-persistent-migration-challenges>

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux / Publication d'un rapport sur l'impact de la présence d'un grand nombre de personnes en besoin de protection internationale sur les communautés locales

L'Agence européenne des droits fondamentaux a publié ce jour un rapport (mis à jour) évalue l'impact sur les communautés locales de la présence d'un grand nombre de personnes en besoin de protection internationale.

Le FRA avait déjà publié ce rapport en Juillet 2016. Il effectue un suivi des situations dans 7 Etats membres (Autriche, Bulgarie, Grèce, Allemagne, Hongrie, Italie, Suède). A ces 7 Etats, il évalue également la situation dans 7 autres Etats membres suivi par le FRA de manière plus général (Danemark, Finlande, France, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Espagne).

Le rapport étudie les enjeux de logement, d'éducation, d'impact économique, des réponses sociales...

Pour savoir plus

Communiqué et rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/current-migration-situation-local-communities-update>

Institutions européennes

Conseil de l'Europe / Publication du premier rapport d'activité du Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés

Dans son rapport, le Représentant appelle l'Organisation à adopter une « *approche claire, globale et fondée sur ses principes, couvrant tous les aspects de la gestion des migrations* ». Le défi pour les Etats membres est de faire en sorte que les mesures adoptées pour réduire les flux migratoires et organiser le retour des demandeurs d'asile déboutés respectent les normes en matière de droits de l'Homme. Le Conseil de l'Europe doit appuyer les Etats membres à élaborer des politiques d'intégration. Le Représentant appelle également les Etats membres à ouvrir des voies légales de migration vers l'Europe.

Les priorités du Représentant spécial pour la période 2018-2019 sont :

- la protection des enfants et autres migrants et réfugiés vulnérables, en particulier la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants ;
- l'intégration des migrants et des réfugiés ; il s'agit d'identifier les défis et de recenser des exemples de bonnes pratiques pouvant être partagés ;
- des activités liées au suivi des recommandations formulées dans ses rapports de mission, afin d'améliorer la situation dans les pays concernés ;
- la coopération avec d'autres organisations internationales, afin de développer de nouvelles synergies et d'explorer des possibilités de projets conjoints.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse : <https://www.coe.int/en/web/portal/-/special-representative-on-migration-and-refugees-tomas-bocek-publishes-first-activity-report?utm>

Rapport : <https://rm.coe.int/first-report-on-the-activities-of-the-secretary-general-s-special-repr/168078b7ff?utm>

Médiateur européen / Publications de recommandations sur la transparence du processus législatif au niveau du Conseil de l'UE sur la réforme du RAEC

Le Médiateur européen a publié des recommandations sur la transparence du processus législatif au niveau du Conseil de l'UE. Le Médiateur relève que les pratiques du Conseil de l'UE affectent le droit des citoyens européens à demander des comptes auprès de décideurs. Il critique particulièrement le fait que le Conseil n'enregistre pas les positions des Etats membres durant les discussions sur les documents de travail et que la limitation de la diffusion des documents de négociations est excessive. Il relève qu'il est quasiment impossible pour les citoyens de suivre les discussions législatives du Conseil.

Pour en savoir plus

Communiqué et recommandations : https://www.ombudsman.europa.eu/en/cases/recommendation.faces/en/89518/html.bookmark?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=fb8224cdf7-EMAIL_CAMPAIGN_2018_02_14&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-fb8224cdf7-422317561

OSCE / Publication d'un rapport sur l'identification et la protection des victimes de trafic d'êtres humains dans les flux migratoires mixtes

Ce rapport s'est basé sur un travail de collecte de données et d'entretiens avec des experts durant 2 ans sur les pays européens les plus impactés.

Pour en savoir plus

Rapport : http://www.osce.org/secretariat/367061?download=true&utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=685e98576d-EMAIL_CAMPAIGN_2018_02_01&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-685e98576d-422317561

Autres actualités européennes

Politique extérieure européenne / Conférence de haut niveau sur le Sahel

Le 23 février s'est déroulée la Conférence de haut niveau sur le Sahel à Bruxelles. Pour l'essentiel sur la conférence :

- Mobilisation de 414 millions d'euros en soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, et pour « *renforcer la coordination et l'efficacité de l'aide au développement durable de la région* ».
- Doublement de la mobilisation de l'Union européenne de 50 à 100 millions d'euros pour le G5 Sahel.
- « *Les co-présidents ont souligné l'importance du lien de confiance entre les populations locales et la Force conjointe, et réitéré la **nécessité de respect les standards en matière de Droits de l'Homme**. A ce titre, la mise en place d'un cadre de conformité en matière de droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, avec un attention particulière pour la protection des droits des femmes, des jeunes et des enfants, pour les opérations de la Force conjointe a été actée.* »
- Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du G5 Sahel permet de promouvoir des projets d'investissements pour le Sahel autour de 4 axes : défense et sécurité ; gouvernance ; infrastructures ; résilience et développement humain. Une table-ronde du financement du PIP doit être organisée en Juin 2018.

Pour en savoir plus

Communiqué : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-1142_fr.htm

Déclaration : http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-18-1166_fr.htm

Note synthétique sur le partenariat UE-Sahel : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/the-eu-partnership-with-the-sahel_en.pdf

Politique migratoire européenne / Annonce d'un Sommet de l'UE sur l'immigration

Le Chancelier autrichien Sebastian Kurz a annoncé qu'un Sommet de l'Union européenne sur l'immigration se tiendra à Vienne le 20 septembre 2018. Ce sommet se déroulera sous la présidence autrichienne du Conseil de l'UE (à partir de juillet 2018).

Pour en savoir plus

Article Euronews : <http://fr.euronews.com/2018/02/13/la-priorite-migratoire-de-l-autriche>

Organisations des Nations unies

HCR / Publication de l'avant-projet du Pacte mondial sur les réfugiés

Des discussions entre les Etats de l'ONU commenceront le 13 février et se termineront en juillet 2018, pour une adoption en septembre à l'AG de l'ONU. Cette première version inclue le « Comprehensive refugee response framework » (CRRF) présent dans la Déclaration de New-York de septembre 2016, ainsi qu'un programme d'action pour passer des lignes directrices à la pratique.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://www.unhcr.org/5a71f6914.html>

Avant-projet : <http://www.unhcr.org/Zero-Draft.pdf>

HCR / Publication du rapport mensuel sur l'Europe

Le HCR publie tous les mois un rapport sur la situation européenne. Cette édition spéciale qui récapitule les tendances générales pour 2017, les activités et principaux développements.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/61936>

HCR, UNICEF et OIM / Rapport sur la situation des enfants réfugiés et mineurs en Europe de janvier à septembre 2017

Ce rapport commun fait état de la situation des enfants réfugiés et migrants en Europe, qu'ils soient accompagnés, non accompagnés, et isolés. Le rapport se concentre sur 4 pays : Grèce, Italie, Bulgarie et Espagne. Près de 25 300 enfants sont arrivés en Grèce, Italie, Bulgarie et Espagne entre janvier et septembre 2017, dont près de 14 800 étaient non accompagnés et isolés. Les arrivés dans le troisième trimestre ont augmenté de 33%.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/61915?utm>

Haut-Commissaire aux droits de l'Homme / Délibération du groupe de travail sur la détention arbitraire

Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a mis à jour sa délibération no. 5 en réaffirmant l'interdiction absolue de la détention arbitraire et le droit universel de demander l'asile. Le placement des migrants et des demandeurs d'asile en détention devrait être utilisé en dernier recours, dans des circonstances limitées, pour la plus courte période possible et doit être justifié par des motifs légitimes. La délibération rappelle que la privation de liberté d'un demandeur d'asile, d'un réfugié, d'une apatride ou d'un mineur migrant, y compris non accompagné ou isolé, est interdit par le droit international.

Pour en savoir plus

Communiqué :

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22710&LangID=E&utm>

Délibération du groupe de travail :

http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/RevisedDeliberation_AdvanceEditedVersion.pdf?utm

OIM / Publication de l'avant-projet du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le Pacte pour des migrations sûres, légales et ordonnées, prévu dans l'Annexe 2 de la Déclaration, est coordonné par l'Organisation mondiale pour les Migrations (OIM) et doit être adopté lors de la Conférence intergouvernementale internationale le 10 et 11 décembre 2018. L'objectif est d'établir des principes, des engagements et une approche commune des migrations sous toutes ses dimensions. Il servira de cadre global de coopération internationale dans le domaine de la migration et de la mobilité humaine.

Il s'articule autour de 22 objectifs qui traitent notamment de la collecte des données, des voies de migration légale, des conditions de recrutement et de travail, des vulnérabilités dans la migration, du trafic d'êtres humains, de la gestion des frontières, de la rétention, de l'inclusion sociale, de la reconnaissance des compétences, du rôle de la diaspora...

Sur les voies légales de migration, le Pacte appelle les Etats à s'engager à adapter les voies d'accès pour répondre aux besoins du marché du travail et aux opportunités d'étude, pour garantir la réunification familiale et pour faciliter l'accès à la protection dans les situations d'urgence. Dans son objectif 12, les Etats membres s'engageraient à développer et à renforcer des mécanismes et des procédures d'identification et de détermination de statuts de tous les migrants dans le respect des droits humains et dans une approche protectrice, en coopération avec le HCR.

Pour en savoir plus

Avant-projet : http://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180205_gcm_zero_draft_final.pdf?utm

OIM / Situation des arrivées par la Méditerranée

L'OIM a enregistré 10 114 arrivées de migrants et de réfugiés en Europe par la mer Méditerranée depuis le début de l'année 2018, dont la moitié en Italie. Elle a enregistré 414 morts/disparus.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reach-10114-2018-deaths-reach-414?utm>

Organisations de la société civile

AIDA / Mise à jour des rapports nationaux, dont celui de la France

Chaque année AIDA publie un rapport sur les enjeux et les évolutions dans la procédure, les conditions d'accueil, la rétention et le contenu de la protection internationale. Plusieurs rapports de l'année 2017 viennent d'être publiés, dont celui sur la France rédigé par Forum réfugiés-COSI.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://www.asylumineurope.org/news/13-02-2018/aida-2017-update-france>

Rapport AIDA sur la France : http://www.asylumineurope.org/sites/default/files/report-download/aida_fr_2017update.pdf

ECRE/ELENA / Publication d'une note sur l'application du règlement Dublin dans les cas de regroupements familiaux

Cette note a pour objectif de rassembler les jurisprudences des cours nationales sur le sujet de la réunification familiale dans le cadre du règlement Dublin. Elle présente le cadre législatif standard européen et international, ainsi que la jurisprudence des cours européennes et liste ensuite les cas nationaux.

Pour en savoir plus

Note : <http://www.asylumlawdatabase.eu/sites/www.asylumlawdatabase.eu/files/aldfiles/ECRE%20-%20Case%20Law%20Note%20On%20The%20Application%20Of%20The%20Dublin%20Regulation%20To%20Family%20Reunion%20Cases.pdf>

ECRE / Publication d'une note sur la réforme du règlement Dublin

ECRE publie dans une note son positionnement sur l'évolution des négociations sur la réforme du RAEC et notamment sur les blocages relatives à la refonte du règlement Dublin.

Pour en savoir plus

Note : <https://www.ecre.org/wp-content/uploads/2018/02/Legal-Note-3.pdf>

Forum réfugiés-COSI / Publication d'un document de positionnement sur la politique extérieure européenne en matière d'asile

A l'occasion de la réunion informelle des chefs d'Etat et des gouvernements de l'UE et de la Conférence de haut niveau sur le Sahel le 23 février, Forum réfugiés-COSI a partagé son positionnement sur la politique extérieure européenne en matière d'asile.

Forum réfugiés-Cosi appelle les autorités européennes à honorer leurs engagements internationaux en matière d'accueil et de protection, y compris lorsque les personnes se présentent spontanément aux frontières

européennes. Les mesures visant une application systématique et obligatoire des concepts de « pays tiers sûrs » et de « pays de premier asile » dans le droit européen, et l’instruction de demandes d’asile en dehors du territoire européen pour des personnes manifestant leur besoin de protection au sein des Etats membres ou à leurs frontières, doivent être abandonnées.

Pour Forum réfugiés-Cosi, il est indispensable d’élargir – et non de déplacer - l’espace de protection en développant les voies d’accès légales. Les autorités européennes doivent accroître le nombre de places allouées à la réinstallation et renforcer ces dispositifs en garantissant des moyens financiers suffisants. D’autres voies d’accès additionnelles doivent par ailleurs être développées pour répondre à ces besoins par le biais de la délivrance de visas humanitaires ou d’étude, l’application de la réunification familiale et le parrainage privé.

Il est urgent de remplacer l’approche actuelle de la coopération avec les pays tiers, qui vise à maintenir les personnes en besoin de protection dans ces pays, par une approche protectrice, responsable et durable. L’Union européenne doit rappeler fermement son attachement au droit d’asile et aux droits fondamentaux qui s’y rattachent, tels que garantis par la Convention de Genève de 1951, la Charte des droits fondamentaux de l’UE et la Convention européenne des droits de l’Homme.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse et document de positionnement : <http://www.forumrefugies.org/s-informer/communiques/politique-exterieure-de-l-ue-en-matiere-d-asile-developper-les-voies-d-acces-legales-pour-elargir-l-espace-de-protection>

Focus nationaux

Norvège / Rapport sur la mise en rétention et l’augmentation des retours

Le Global Detention Project a publié un rapport sur l’utilisation de la rétention par les autorités norvégiennes dans le cadre des politiques de retour. Alors que le nombre de demandeurs d’asile à diminuer en Norvège, le nombre de retour a augmenté. Depuis 2012, avec l’introduction de motifs de mis en rétention dans l’Immigration Act, la rétention est de plus en plus utilisée afin d’assurer l’efficacité des politiques de retour. Entre 2012 et 2016, le nombre de personnes placées en rétention a presque doublé. Les associations de défense des droits ont exprimé leurs inquiétudes sur les mesures de contrôle et de sécurité excessives au détriment du bien-être des détenus.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://www.globaldetentionproject.org/wp-content/uploads/2018/02/GDP-Immigration-Detention-Norway-2018-2.pdf>

Serbie / Publication d’une analyse sur les réfugiés bloqués en Serbie sur la route des Balkans

Cette analyse du centre de recherche NORIA revient sur les effets pervers de la politique européenne de fermeture des frontières et de l’accord UE-Turquie sur les migrants, notamment en Serbie. Le rapport relève qu’une partie des migrants est grandement marginalisée et que les migrants prennent de plus en plus de risques en développant de nouvelles pratiques de contournement.

Pour en savoir plus

Rapport : http://www.noria-research.com/wp-content/uploads/2018/02/NORIA_Sur-la-route-des-Balkans.pdf
